

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU

15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme FRENOY Christiane Mr BACHELLEZ Francis, Mr SOYEZ David, Mr PELTIEZ Christophe, Mr FAVRESSE Sylvain, Mr PINARD Jean-Michel, Mr ROGER Nicolas

Absente : Mme LANGEVIN Michèle, (pouvoir),

Location logement communal :

Le logement communal étant entièrement rénové, le maire propose au conseil de le remettre à la location. Les membres du conseil décident de demander à l'agence de Moreuil afin d'établir un bail de 3 ans minimum. Ils fixent le montant de la location à 650 € dont 100 € de charges de chauffage.

Point déchets verts :

Le site est pour l'instant fermé jusqu'au 15 février ensuite seuls les habitants de Sauvillers pourront l'utiliser à tout moment. Un cadenas à code sera installé.

Les membres du conseil donnent pouvoir au maire de signer la convention entre la CCALN et l'entreprise SOREL de Rouvrel pour l'enlèvement des déchets verts.

Réponse des domaines pour la parcelle de terre sur St Ribert :

Le maire présente aux membres du conseil l'évaluation des services des domaines de la parcelle située à la Ferme St Ribert. La valeur vénale pour une surface de 2 hectares est de 17 800 € qui peut être majorée de 10 % soit 19 580 €.

Par vote à main levée de 7 voix pour, 2 abstentions et 2 contres, la majorité du conseil décident de vendre 2 hectares de terre à Mr MENARD pour son extension d'exploitation au prix de 19 580 € auquel s'ajoutent les frais de bornages suite à la division de la parcelle.

Le conseil donne pouvoir au maire de signer tous les documents administratifs se rapportant à la vente.

Questions diverses :

sécurité routière : suite aux réclamations de nombreux riverains sur la vitesse excessive de la traversée du village, une étude de contrôle de vitesse sera mise en place.

Branchements en plomb : remplacement de deux branchements d'eau qui posent actuellement problème.

Contrat de dératisation : le conseil décide de reconduire le contrat pour l'année 2018